

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 8 septembre 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable, et directeur général par intérim
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
M. Yannick Guénette, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Brigitte Villeneuve

CE-2021-962-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

CE-2021-963-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-964-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} septembre 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-965-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du greffe et des affaires juridiques, du relevé des règlements de litiges, pour la période du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} septembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 79 du règlement 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-966-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'appuyer la *Semaine de la sécurité ferroviaire* qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021 au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à madame Marie-Pier Trigranne du CN.

QUE le conseil mandate l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) afin de promouvoir la *Semaine de la sécurité ferroviaire*.

CE-2021-967-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver la *Convention de bail* à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Holding Rubino inc. portant sur le local situé au 710 boulevard des Seigneurs (local 316 – Bureau des citoyens) d'une superficie de 1 680 pieds carrés, représentant un loyer de base de 22 \$ le pied carré, plus les taxes applicables, soit pour un montant total de 141 649,20 \$, taxes incluses, et ce, pour la période de septembre 2021 au 31 décembre 2024, aux fins de renouvellement de la location, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail joint au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention de bail incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette somme soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-968-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la *Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (Phase de conception)* entre la Ville de Terrebonne et Développement Alta Vista inc. selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, pour le projet de développement Natura du PAT-02 dans Urbanova (numéro D14-0529), sur les lots 2 921 615, 5 138 629 (ptie) et 6 055 716 (ptie) du cadastre du Québec.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-969-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la nomination de Me Louis-Alexandre Robidoux, avocat et chef de division par intérim – affaires juridiques, à titre d'assistant-greffier par intérim à compter du 13 septembre 2021, et ce, jusqu'au comblement permanent de ce poste.

CE-2021-970-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver le règlement numéro 41 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) intitulé *Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction d'un nouveau supprimeur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant et autorisant un emprunt au montant de 3 201 200 \$*, le tout conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-971-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'officialiser la création du bureau de projet dédié à l'application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* (Loi 26).

QUE le conseil confirme l'autonomie et l'indépendance du bureau de projet et de ses membres en regard de toute tentative d'influence.

QUE le comité exécutif abroge la résolution CE-2017-1322-DEC.

CE-2021-972-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif modifie le sixième paragraphe de la résolution CE-2004-524-DEC pour le remplacer par :

« **QUE** dans tous les cas où une dénonciation de contrat a été reçue par la Ville de Terrebonne selon les dispositions du code civil, la direction responsable du contrat avise par écrit les entrepreneurs généraux du nom des sous-traitants ayant transmis une telle dénonciation. Cette procédure permettra à ces entrepreneurs de demander, au besoin et systématiquement lors de l'émission des certificats de paiement provisoire et final, des quittances à ceux ayant produit une telle dénonciation de contrat. »

QUE le comité exécutif abroge la résolution CE-2004-878-DEC.

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter une nouvelle résolution pour l'encadrement de la gestion des quittances, soit :

« **QUE** pour les contrats ou les travaux donnant une ouverture à une hypothèque légale, les responsables des contrats ou des travaux doivent s'assurer du suivi des quittances de l'entrepreneur général et des sous-contractants ayant produit une dénonciation de contrat, minimalement avant l'acceptation provisoire des travaux et au décaissement de la retenue finale. »

« **QUE** pour tous les autres appels d'offres ne donnant pas ouverture à une hypothèque légale, les responsables des contrats ou des travaux doivent s'assurer d'obtenir les quittances des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé avant l'acceptation provisoire des travaux et au décaissement de la retenue finale ainsi qu'au besoin en cours de mandat. »

« **QUE** les devis doivent obligatoirement être libellés en conséquence par les directions concernées. »

CE-2021-973-REC

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 700 000 \$ qui sera réalisé le 28 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
714	1 350 000 \$
759	2 000 000 \$
763	1 075 000 \$
769	350 000 \$
773	500 000 \$
774	550 000 \$
768	875 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 714, 759, 763, 769, 774 et 768, la Ville de Terrebonne souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le financement des règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 mars et le 28 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière ou la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE TERREBONNE
801 BOULEVARD DES SEIGNEURS
TERREBONNE QC J6W 1T5

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière ou la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 714, 759, 763, 769, 774 et 768 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

CE-2021-974-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le Centre de golf Le Versant inc. (« Le Versant ») afin de participer à des activités de chasse et d'effarouchement des oiseaux migrateurs, les bernaches, en période de chasse décrétée par la réglementation fédérale, soit entre le 25 septembre et le 21 décembre 2021.

QUE les tirs se fassent obligatoirement à partir du nord en direction sud et en aucun temps en direction d'un sentier.

QUE le Service de police intermunicipal de Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion soit avisé par écrit des journées comprises entre la période mentionnée ci-haut, où Le Versant prévoit participer à des activités de chasse et d'effarouchement.

QUE copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à Le Versant.

CE-2021-975-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise le paiement de la facture de Rogers Communications Canada inc. dans le cadre du projet de construction de la caserne incendie numéro 4, au montant de 210 275,08 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit le financement à même le règlement

d'emprunt numéro 806 en vertu des dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-976-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 160 384,38 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-3004 conclue le 3 mars 2021 (résolution CE-2021-182-DEC) pour des services professionnels en architecture de paysage avec Vlan paysages pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet du ruisseau de Feu, phase 2, ainsi qu'une dépense additionnelle maximale de 8 000,00 \$, taxes incluses, pour fins de contingences.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-977-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder au seul soumissionnaire, **GHD CONSULTANTS LTEE**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat de services professionnels SA21-3045 pour la préparation des plans et devis, pour la construction d'un échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 218 620,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'une dépense de 121 862,00 \$, taxes incluses, à titre de montant provisionnel.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 778 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), préalablement à l'avis de promulgation pour l'entrée en vigueur dudit règlement.

QUE la firme GHD Consultants ltée soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-978-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la firme Parallèle 54 Expert Conseil inc. à déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le mandat du concept préliminaire du projet PAT-09.

CE-2021-979 -REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder le contrat SA21-3042 à **NORDMEC CONSTRUCTION INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour des correctifs et modification des pompes au poste de pompage Marcel-de la Sablonnière, au prix de sa soumission négociée, soit pour une somme de 972 595,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'une contingence maximale de 97 259,00 \$, taxes incluses, afin de pallier aux conditions existantes et à d'éventuelles modifications nécessaires pouvant survenir en cours de réalisation.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-980-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif abroge la résolution CE-2021-647-REC.

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter les quatre (4) règlements suivants :

- *Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de couches lavables et de culottes d'entraînement à la propreté lavables, sous le numéro 800;*
 - *Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène féminine lavables, sous le numéro 801;*
 - *Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de lames déchiqueteuses pour tondeuses et tracteurs à gazon ou de tondeuses manuelles, sous le numéro 802; et*
 - *Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie, sous le numéro 803.*
-

CE-2021-981-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la *Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (Phase de conception)* entre la Ville de Terrebonne et Les Productions Bel-Co inc. selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, pour le projet de prolongement de l'égout sanitaire de la rue Marie-Josée.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-982-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la *Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (Phase de conception)* entre la Ville de Terrebonne et Dominic Boudrias selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, pour le projet de prolongement de l'égout sanitaire de la rue des Pins.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-983-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité de circulation (CCIR) du 25 août 2021.

QUE le comité exécutif adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CCIR-2021-08-25/02	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne » allongé sur la rue de la Grive.
CCIR-2021-08-25/05	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne » allongé sur la rue Hector-Chartrand.
CCIR-2021-08-25/06	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne » allongé sur la rue des Pins.
CCIR-2021-08-25/08	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne » allongé sur la rue de la Licorne.
CCIR-2021-08-25/09	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne » allongé sur la rue du Coursier.
CCIR-2021-08-25/10	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne » allongé sur la rue du Bocage.
CCIR-2021-08-25/16	Demande de retirer le panneau « arrêt » sur la rue Varin près des numéros civiques 263 et 268.
CCIR-2021-08-25/17	Demande l'ajout d'une balise de centre de rue de type « entrée de quartier » sur la rue des Gardénias.
CCIR-2021-08-25/22	Demande l'ajout d'une balise de de centre de rue de type « parc » sur les rues de la Buse et du Chêne-Blanc.

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CCIR-2021-08-25/29	Demande l'ajout de stationnement réservée pour « mobilité réduite » sur la rue des Braves pour les commerces de la rue.
CCIR-2021-08-25/30	Demande l'ajout d'un panneau « arrêt » sur la montée Dumais à l'intersection de l'autoroute 640.
CCIR-2021-08-25/32	Demande l'ajout d'une balise de centre de rue de type « parc » sur la rue de Modène près de la traverse du parc Comtois.
CCIR-2021-08-25/33	Demande provenant de la Direction des travaux publics ainsi que de la Direction du génie et de l'environnement afin d'élargir la traverse piétonnière sur la rue Bourdages et de sécuriser l'accès de cette traverse.
CCIR-2021-08-25/41	Demande l'ajout de signalisation et d'une bande pour traverse piétonnière sur la rue des Chouettes vis-à-vis le trottoir (avant la piste cyclable).
CCIR-2021-08-25/42	Demande l'aménagement d'une balise de centre de rue de type « parc » sur la rue Caniapiscau.
CCIR-2021-08-25/43	Demande l'ajout de panneau « stationnement interdit » à l'intersection des rues des Fleurs et des Pivoines
CCIR-2021-08-25/44	Demande l'ajout d'une balise de centre de rue de type « entrée de quartier » sur la rue de la Tesserie près du boulevard des Seigneurs.
CCIR-2021-08-25/46	Demande de permettre le stationnement sur la place Malabar lors de la période estivale.
CCIR-2021-08-25/47	Demande l'aménagement de radars pédagogiques sur la rue de la Chesnaye.
CCIR-2021-08-25/49	Demande l'ajout d'une balise de centre de rue de type « entrée de quartier » sur la rue de Briançon ainsi que de la surveillance policière.
CCIR-2021-08-25/50	Demande l'aménagement d'un radar pédagogique sur la place Camus (près de l'école Marie-Soleil-Tougas).
CCIR-2021-08-25/51	Demande l'ajout d'une balise de centre de rue sur la rue Marceline à l'intersection de la rue de Neuilly.
CCIR-2021-08-25/55	Demande de permettre le stationnement dans l'îlot de la rue Bromont lors de la période estivale.
CCIR-2021-08-25/57	Demande de modifier la vitesse sur le chemin Comtois de 70 km/h à 50 km/h entre l'avenue Claude-Léveillé et la montée Valiquette.
CCIR-2021-08-25/58	Demande l'ajout d'une balise de centre de rue de type « parc » sur la rue de Trieste ainsi que l'ajout de signalisation pour la traverse piétonnière.
CCIR-2021-08-25/59	Demande l'ajout de panneau « stationnement interdit » devant le 777 rue Ouimet.
CCIR-2021-08-25/60	Demande de permettre le stationnement dans l'îlot de la terrasse des Princes lors de la période estivale.

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CCIR-2021-08-25/61	Demande de permettre le stationnement dans l'îlot du croissant des Moissons lors de la période estivale.
CCIR-2021-08-25/62	Demande d'instaurer un projet pilote afin de modifier le cycle des feux de circulation de l'intersection des boulevards Moody et des Seigneurs.
CCIR-2021-08-25/64	Demande l'ajout de bollard le long de la piste cyclable sur la rue d'Angora à partir de la côte Boisée.
CCIR-2021-08-25/66	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne » allongé sur la rue René-Sauvageau.
CCIR-2021-08-25/67	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de vitesse de type « dos d'âne » allongé sur la rue Hall.
CCIR-2021-08-25/71	Demande provenant de monsieur Leclerc afin de sécuriser la traverse piétonnière à l'intersection des rues Johanne et Saint-François.
CCIR-2021-08-25/72	Demande de retirer la balise de centre de rue sur la rue de l'Église.
CCIR-2021-08-25/73	Demande l'ajout d'une balise de centre de rue de type « parc » sur la rue du Jalon.
CCIR-2021-08-25/74	Demande de permettre le stationnement dans l'îlot de la rue de Pontoise lors de la période estivale.

CE-2021-984-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la définition « *Travaux de stabilisation de talus en bordure de la rivière des Mille-Îles à l'intersection des rues Desjardins et Jacques* » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 687, soit l'objet n° 11.

QUE le montant estimatif de l'objet n° 11 soit de 162 000,00 \$ pour des honoraires professionnels requis et le coût des travaux.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2021-985-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver le *Bail relatif à l'occupation d'une emprise municipale rue Sainte-Marie* entre la Ville de Terrebonne et 2623-5143 Québec inc. sur une portion du lot 2 442 021 du cadastre du Québec représentant une superficie de 29,7 mètres carrés, pour une période de 12 mois renouvelable automatiquement à chaque année, pour des fins de terrasse permanente pour le restaurant Le Xavier situé au 804 rue St-François-Xavier, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail joint au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit bail incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-986-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'entente entre la Ville de Terrebonne et le Centre de services scolaire des Affluents (CSSA) intitulée *Autorisation à l'exécution de travaux et droit de passage temporaire*, à l'égard du lot 2 440 909 du cadastre du Québec, en bordure de la rue des Ormes, relative à l'exécution de travaux de construction pour l'agrandissement de l'école secondaire Armand-Corbeil ainsi qu'un droit de passage temporaire.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-987-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, des procès-verbaux du conseil local du patrimoine (CLP) des 18, 24 et 31 août 2021.

CE-2021-988-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise le Collège Saint-Sacrement à tenir la course du Défi Émilie Mondor le 29 septembre 2021.

QUE la fermeture de rues soit autorisée conformément aux informations détaillées à la demande du collège jointe au dossier décisionnel.

QUE la Direction de la police soit chargée d'assurer la sécurité lors de cet événement.

CE-2021-989-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, suite à la recommandation d'appui CLOI-2021-08-27/01, recommande au conseil municipal d'adopter le *Plan directeur des parcs, des équipements et des plateaux extérieurs 2022-2037*.

CE-2021-990-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 330 347,30 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 566-08-2021) pour des services professionnels dans le cadre du projet Programme triennal d'immobilisations (PTI) 10025 - Logiciel gestion incendie, figurant au PTI 2021-2023, avec **COFOMO INC.**

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit le financement à même le paiement comptant des immobilisations (PCI).

CE-2021-991-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 413 939,47 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 566-08-2021) pour des services professionnels dans le cadre du projet Programme triennal d'immobilisations (PTI) 10014 - Logiciel gestion policière, figurant au PTI 2021-2023, avec **COFOMO INC.**

QUE cette dépense soit prise à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-992-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense de 595 680,88 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8015 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 569-08-2021) pour des services professionnels en géomatique dans le cadre du projet Programme triennal d'immobilisations (PTI) 10007 – Acquisition et gestion de données géospatiales liées aux parcs et espaces verts, figurant au PTI 2021-2023, avec **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE.**

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-993-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense de 595 680,88 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8015 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 569-08-2021) pour des services professionnels en géomatique dans le cadre du projet Programme triennal d'immobilisations (PTI) 10158 – Refonte complète du site Web corporatif, figurant au PTI 2021-2023, avec **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE.**

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit le financement à même le paiement comptant des immobilisations (PCI).

CE-2021-994-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 14 h 25.

Président

Greffier